

Les actionnaires sont invités à assister à l'

### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le **vendredi 26 Avril 2019, à 15.00 heures**, au siège social (43 bld Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg-Kirchberg), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapports du Conseil d'administration et du réviseur d'entreprises agréé (sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2018)
2. Approbation des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2018
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs et au réviseur d'entreprises agréé
5. Nominations statutaires
6. Renouvellement de l'autorisation d'acquérir des actions propres
7. Divers.

#### ***Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée générale***

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

En vertu de l'article 24 des statuts de la Société (« les Statuts »), seules les personnes disposant de la qualité d'actionnaire le 12 avril 2019 à vingt-quatre heures, (heure de Luxembourg), ci-après appelée « Date d'Enregistrement », auront le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale du 26 avril 2019.

Sous réserve des dispositions qui suivent et au plus tard à la Date d'Enregistrement, tout actionnaire désirant participer à l'Assemblée générale du 26 avril 2019, en personne, par procuration ou en votant par correspondance, doit en manifester la volonté en renvoyant le formulaire de déclaration de participation à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mme Sabine Turbang (courriel: [ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu), tél: 00352.44.99.99.32, fax: 00352.44.99.82.83).

A la réception de la déclaration de participation, un accusé de réception ainsi qu'un numéro d'identification (« ID number ») sera envoyé par ING. L'ID number devra être mentionné lors de toute communication ultérieure relative à l'organisation de cette assemblée générale.

### ***Mode de participation à l'Assemblée générale***

Il n'est pas prévu de transmission de l'Assemblée générale en temps réel ni de participation au vote par des moyens électroniques.

***Les actionnaires au porteur désirant assister personnellement à cette Assemblée*** sont invités à demander à l'organisme financier gestionnaire de leur compte titres, ou à leur dépositaire, de présenter au plus tard le 19 avril 2019 une attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mme Sabine Turbang (courriel: [ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu), tél: 00352.44.99.99.32, fax: 00352.44.99.82.83).

***Les actionnaires au porteur n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant voter par correspondance*** devront faire parvenir le formulaire de vote par correspondance, accompagné de l'attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement, à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mme Sabine Turbang (courriel: [ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu), tél: 00352.44.99.99.32, fax: 00352.44.99.82.83), au plus tard le 19 avril 2019.

***Les actionnaires au porteur n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés*** devront faire parvenir le formulaire de procuration, accompagné de l'attestation établissant leur qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement, à ING Luxembourg S.A. à l'attention de Mme Sabine Turbang (courriel: [ag-rtl@ing.lu](mailto:ag-rtl@ing.lu), tél: 00352.44.99.99.32, fax: 00352.44.99.82.83), au plus tard le 19 avril 2019.

### ***Questions écrites***

Jusqu'au 19 Avril 2019, tout actionnaire pourra adresser à la Société des questions écrites, auxquelles il sera répondu séparément ou globalement au choix de la Société lors de l'Assemblée générale, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi du 24 mai 2011 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires aux assemblées générales des sociétés cotées (« Loi droits des actionnaires »).

Les questions écrites devront être adressées à la Société à l'attention de M. Edouard de Fierlant (courriel: [shareholders@rtlgrou.com](mailto:shareholders@rtlgrou.com) ou fax: 00352.24.86.37.51). Elles devront être accompagnées d'une attestation établissant la qualité d'actionnaire à la Date d'Enregistrement.

### ***Demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions***

En vertu de l'article 22 des Statuts, un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble d'au moins 5% du capital ont le droit d'inscrire des points à l'ordre du jour et de déposer des projets de résolutions concernant les points inscrits ou à inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour ou de projets de résolutions par les actionnaires devront être envoyées, au plus tard le 4 avril 2019, à la Société à l'attention de M. Edouard de Fierlant (courriel avec demande d'en accuser réception: [shareholders@rtlgrou.com](mailto:shareholders@rtlgrou.com) ou fax: 00352.24.86.37.51).


Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées.

Une attestation établissant la qualité d'actionnaire devra également être jointe à ces demandes afin de justifier, à la date de la demande, de la possession seul ou ensemble de la fraction du capital exigée.

En cas de demande, la Société publiera un ordre du jour révisé au plus tard le 11 avril 2019. Le texte des projets de résolutions présentés par les actionnaires sera mis en ligne, dès que possible, sur le site de la société [www.rtlgroup.com](http://www.rtlgroup.com).

Les formulaires de déclaration de participation à l'Assemblée, de vote par correspondance et de procuration ainsi que les informations détaillées sur les droits des actionnaires et leur participation à l'Assemblée et les documents préparatoires à l'Assemblée ainsi que la notice d'information relative au traitement de données personnelles, sont disponibles dès à présent sur le site internet de la Société [www.rtlgroup.com](http://www.rtlgroup.com), ou sur demande auprès du Company Secretary de la Société.

Le Conseil d'Administration

 **RTL Group** 43, boulevard Pierre Frieden Luxembourg-Kirchberg Postal address : L-2850 Luxembourg